



L'an deux mille vingt et un, 9 novembre
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme
MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 7
Date de la convocation : 3 novembre 2021

Présents : Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Catherine MOULIN , Régis MOREL, Françoise
ROMANET, Noémie SERRU,
Absents : Victoire BEAUJOU,

Pouvoirs : Mme Victoire BEAUJOU donne pouvoir à Mme Catherine MOULIN

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités
territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.
M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.
Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2021/67 : création d'un circuit Terra Aventura sur la commune de Faux-la-Montagne

Monsieur Stéphane Marchand présente Terra Aventura (Géocaching en Limousin).
Terra Aventura a été conçu à l'origine en 2011 par l'ex-région Limousin pour faire découvrir
les richesses de ses 3 départements. Et depuis la création de la grande région Nouvelle-
Aquitaine, le concept a été étendu aux 12 départements. On compte aujourd'hui plus de 400
parcours gratuits. Il explique que lui et sa conjointe Alexandra Goga souhaitent participer à
titre personnel à un concours de création de circuit éphémère sur la commune de Faux la
Montagne. Adeptes des circuits Terra Aventura, ils programment leurs vacances en fonction
des circuits existants dans les lieux qu'ils visitent. Plusieurs conseiller-es font part de leur
expérience et ont déjà testé ces parcours qui leur ont permis de découvrir des sites locaux
qu'ils ne connaissaient pas.

Pour concourir au Jeu concours « Créez votre cache Terra Aventura spéciale Maker
Madness 2022 » ou en français « une cache fabriquée par soi même qui prend une forme
particulière donc un bon camouflage » et créer un parcours, Stéphane et Alexandra ont
besoin au préalable de l'autorisation de la commune. Ce parcours devra valoriser une
thématique patrimoniale et un site insolite en s'appuyant sur l'histoire, le patrimoine naturel,
le patrimoine bâti, la gastronomie. Il passera par des chemins publics.

Le conseil municipal, à l'unanimité donne l'autorisation à Stéphane Marchand et
Alexandra Goga, habitants de la commune, de participer au concours et de créer un circuit
Terra Aventura sur la commune s'ils sont lauréats.

Fait à Faux-la-Montagne, le 10 novembre 2021,
La Maire,
Catherine MOULIN

